



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_18-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	6	9

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_18

Renouvellement du label Cité Éducative 2024-2026

Rapporteure: Madame DAHOUM

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Karim **BALIT**

Mesdames, Messieurs,

Depuis la mise en place du dispositif Cités éducatives en 2019 par la Ville, la partie prenante de ce projet et ce, à l'échelle de toute la Ville.

Le label Cité Éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour, et après le cadre scolaire. Elles ont pour objet d'organiser la continuité éducative des acteurs investis sur le champ de l'enfance et la jeunesse : services de l'État, des collectivités, associations, partenaires institutionnels, parents d'élèves, et ainsi de mieux accompagner les élèves vers la réussite.

Trois grands objectifs nationaux guident le déploiement des Cités Éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Ce premier conventionnement de la Cité Éducative arrive à son terme à la fin du mois de juin 2024.

Bilan de la première labellisation « Cité Éducative » (2020/2024)

Depuis la labellisation du territoire en 2019, la Ville s'est impliquée avec ambition dans la démarche, aux côtés de l'Éducation Nationale et de l'État. En s'appuyant sur une large alliance éducative, la Cité Éducative a travaillé à l'intensification des prises en charge pour la réussite des enfants et des jeunes, mais aussi à leur lisibilité, leur complémentarité et leur cohérence sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Localement, et après une plénière qui a réuni les acteurs éducatifs (dont les associations et les Représentants des Parents d'Élèves), la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin a structuré son plan d'actions autour de cinq axes de travail prioritaires validés par le Comité Stratégique du 13 décembre 2019 :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation aux différentes étapes de la vie ;
- l'accueil et l'inclusion des enfants en difficulté et en « dysficulté » ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles, scientifiques et sportives ;
- les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs, acteurs de leur parcours.

Un Comité de Pilotage présidé par la Maire, la Sous-Préfète à la Politique de la Ville, et le Directeur Académique adjoint des services de l'Éducation Nationale, et associant les services de la Ville, la Préfecture, le Rectorat, la Métropole de Lyon, la CAF, et des représentants de parents d'élèves, permet de valider les programmes d'actions annuels, leurs bilans, et l'évaluation du dispositif. La mise en œuvre est assurée par la troïka (Délégué du Préfet, Principal du Collège chef de file et Direction de l'Éducation de la Ville), appuyée par un Comité Technique, des Groupes de Travail et une plénière annuelle.

En offrant une diversité de modalités d'implication aux acteurs éducatifs, la Cité Éducative facilite leur engagement tout en insufflant une philosophie du « faire ensemble ». Les partenariats créés se pérennisent souvent au-delà des actions financées par la Cité, décloisonnant les fonctionnements des acteurs impliqués.

Le déploiement de la Cité Éducative sur le territoire s'est structuré au travers d'un plan d'interventions ambitieuses et cohérentes, déployées au travers de l'animation de formations croisées, du pilotage d'actions structurantes, et du soutien aux projets menés par des partenaires de la Cité Éducative. Des ressources humaines sont également financées pour la mise en œuvre des projets.

Financement de postes pour la mise en œuvre des actions

La Cité Éducative permet le financement ou le cofinancement des Ressources Humaines, contribuant à une meilleure coordination des acteurs éducatifs et à la réussite des différentes actions menées :

- deux postes d'ingénierie dédiés à la gestion de la Cité Éducative assurent la coordination du dispositif, l'animation des instances et le suivi des différents projets ;
- un poste de chargé d'insertion et d'orientation permet d'offrir un interlocuteur aux jeunes montrant le besoin d'un accompagnement renforcé dans leur démarche d'orientation et d'insertion. Il favorise en outre le développement croissant des relations avec les établissements du second degré, et les associations, et représente un appui sur les différentes actions menées sur les thématiques orientation et insertion sur le territoire ;
- deux postes de médiation parentalité : en lien avec les services municipaux et les établissements du premier et du second degré, les médiatrices parentalité facilitent la participation des parents à la gouvernance et aux différentes instances de la Cité Éducative, accompagnent les parents dans la réalisation de projets dans le cadre du Fonds parentalité, et confortent la place des parents dans l'alliance éducative, en favorisant leur implication.

Organisation de formations croisées des acteurs éducatifs

La Cité Éducative a proposé diverses formations aux différents acteurs de territoire sur ces quatre années de labellisation. En réunissant une diversité d'acteurs éducatifs (personnels de l'Éducation Nationale, des collectivités, du tissu associatif et institutionnel, des parents d'élèves) autour d'enjeux collectivement repérée, ces formations ont favorisé le développement d'une culture commune et la coopération interprofessionnelle. Au-delà de l'interconnaissance que ces temps partagés favorisent, les apports théoriques et échanges de pratiques permettent une prise en charge plus harmonieuse et complémentaire des besoins éducatifs des enfants et des jeunes.

Les thématiques travaillées sont diverses :

- formation de sensibilisation à l'usage des malles sensorielles et à la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particulier ou en situation de handicap ;
- formations à destination des professionnelles de la Petite Enfance et de l'Enfance (personnels ATSEM et d'animation) ;
- formation à l'ELAL, Évaluation langagière des allophones et primo-arrivants ;
- formation à la méthode de préoccupation partagée ;
- formation à l'usage du sociogénogramme.

Actions pilotées par la Cité Éducative

La Cité Éducative a offert le cadre à une réflexion partagée pour l'élaboration de réponses partenariales à des besoins collectivement identifiés. Souvent structurées dans le cadre de groupes de travail, plusieurs actions structurantes ont vu le jour :

- **Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) :** Coordonné par le Programme de Réussite Éducative, en lien étroit avec les 5 collèges du territoire, ce dispositif propose une prise en charge des collégiens exclus sur des périodes allant de trois à huit jours. En s'appuyant sur un réseau de partenaires associatifs et institutionnels, cette prise en charge offre un lieu de réflexion à l'élève sur la raison de la sanction, et de préparation à son retour en collège, en lien avec les parents et équipes éducatives. Ce dispositif a pour objectifs de lutter contre le décrochage scolaire, de limiter le nombre de décisions de renvois définitifs et d'améliorer le climat scolaire à l'échelle du groupe classe ;

- Forum des métiers** : Organisé annuellement, ce forum s'adresse aux élèves des cinq collèges (élèves de 3ème ou de 4ème), des deux lycées (élèves de 3ème prépa métiers et UPE2A), et d'autres publics (jeunes suivis par la Mission Locale, des CFA, l'atelier relais, etc.). Les publics échangent avec des professionnels de multiples secteurs d'activités sur leurs missions et leur parcours et ont ainsi la possibilité de confronter leurs visions du monde professionnel, mais surtout d'ouvrir leur champ des possibles en matière d'orientation. Une soirée est également organisée à destination des parents d'élèves : la dernière soirée organisée a accueilli près de 90 familles.
- Forum de la parentalité « devenir acteur de sa santé et de son bien-être »** : Un forum parentalité a été organisé à destination des parents du territoire à l'Atelier Leonard de Vinci, et a accueilli plus de 130 participants. Il avait pour objectifs de promouvoir une démarche active de la santé et du bien-être, d'accompagner les parents sur des activités et réflexes du quotidien, et de faire découvrir des acteurs ressources du territoire. En s'appuyant sur différents formats (conférence, ateliers pratiques, initiations sportives, stands d'information, cafés des parents, etc.), plusieurs thématiques ont été investies (sommeil, alimentation, activité sportive, santé mentale, santé bucco-dentaire, etc.) durant les deux journées du forum.
- Accompagnement aux apprentissages en contexte plurilingue** : ce groupe de travail fédère une diversité d'acteurs (Education Nationale, services de la Ville, professionnels de santé) autour de deux objectifs complémentaires : réfléchir aux conditions d'un bon développement du langage de l'enfant en mettant à profit la diversité des langues vivantes utilisées par les élèves, et faciliter l'exercice de la parentalité en renforçant le sentiment de légitimité et l'inclusion linguistique des parents. Diverses actions ont été animées et coordonnées par le groupe dans ce cadre : animation de temps d'activités parents / enfants / professionnels autour du livre à l'Atelier Leonard de Vinci, de cafés des parents dans diverses structures du territoire, appui aux projets parentalité, organisation d'une journée d'étude à destination des professionnels et des parents, etc.
- Soutien au dédoublement des Grandes Sections** : la Cité Éducative a soutenu les dédoublements des classes de Grandes Sections de Maternelle en 2021 par l'acquisition de matériel pédagogique innovant pour favoriser les apprentissages et l'accueil des enfants.
- Aménagement d'espaces parentalité** : dans une dynamique de soutien à la parentalité, et de renfort des fonctions de représentants de parents d'élèves, la cité a participé à l'aménagement de salles des parents mises à disposition dans les établissements du premier et du second degré (achat de mobilier et matériel).
- Soutien aux projets de mobilité internationale** : coordonné par la Cité de l'emploi, une "bourse mobilité internationale" est proposée à destination des jeunes vaudais de 15 à 30 ans. Cette bourse permet de soutenir des projets personnels de mobilité, de type stage, cursus de formation, séjour linguistique, chantier international ou emploi à l'étranger. La Cité Éducative prend en charge dans ce cadre le financement des bourses à destination des jeunes scolarisés.

Actions Parentalité soutenues par la Cité Éducative

Le Fonds Parentalité est un appel à projets dédié aux représentants de parents d'élèves (1er et 2nd degré). Il permet aux parents de porter des projets à destination d'autres parents. Cet appel à projets a pour objectif de développer le pouvoir d'agir des parents porteurs de ces projets, mais aussi de toucher des parents plus éloignés, peu touchés par les actions habituellement portés par le reste de la communauté éducative. Le format de cet appel à projets et ses modalités ont été définis collectivement à l'occasion d'un groupe de travail réunissant des représentants de parents d'élèves et divers partenaires (Éducation Nationale, Ville, associations) sur l'année scolaire 2020/2021. Trois thématiques ont été sélectionnées par les participants : santé, lutte contre le harcèlement et accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants.

Cet appel à projet est ouvert à toutes les parents élus, qu'ils soient constitués ou non en

association. Les parents sont accompagnés par les médiatrices partenaires dans la constitution de leurs actions, en particulier :

- animation d'une conférence de prévention et lutte contre le harcèlement à destination des parents ;
- « L'alimentation, entre plaisir et équilibre » : animation d'une conférence sur l'alimentation, et formation de parents ambassadeurs ;
- soirée jeux de société parents enfants ;
- « Han'gageons nous » : animation de tables rondes handicap et inclusion aux clubs sportifs ;
- « Dys'cutons des dys'fficultés de nos enfants » : organisation d'un cycle de conférences sur la thématique des troubles « dys » ;
- « Comprendre le harcèlement » : organisation d'une représentation théâtrale et animation d'ateliers à destination des parents pour évoquer la question du harcèlement et sa gestion ;
- « Le goût de lire » : animation de conférences et ateliers pour rendre le livre accessible aux parents d'enfants, d'éveiller chez eux un intérêt à la lecture et de leur transmettre le plaisir de lire des livres à leurs enfants.
- « Communication bienveillante et positive » : animation de conférences, ateliers et débats ;
- Etc.

Appel à projets pour soutenir les parcours éducatifs

Pour soutenir une dynamique partenariale d'innovation, et en cohérence avec le programme d'actions de la Cité, des autres dispositifs Politique de la Ville et de droit commun, la Cité Éducative anime un appel à projet à destination de l'ensemble des acteurs éducatifs de territoire.

Trois critères d'attribution ont été fixés pour intégrer ces principes à la démarche projet des acteurs souhaitant déposer un dossier auprès de la Cité :

- construire le projet dans une démarche partenariale ;
- investir plusieurs temps du jeune ou de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, temps familial, etc.) ;
- impliquer de manière active les parents au projet.

La définition de ces critères permet de donner plus d'ambition aux projets déposés, en facilitant la liaison des acteurs pour une réponse concertée, coordonnée et complémentaire sur les différents temps.

Cet appel à projets a permis de soutenir :

- 34 projets associatifs (dont par exemple « Aux petits soins pour nos bambins » de l'association Sens et Savoirs, « Renouvelle ta science » de l'association Ebulliscience, ou « Projet jeunes citoyens et alliances éducatives » de l'association NECC) ;
- 22 projets de l'Éducation Nationale (dont par exemple « Echechs et maths » sur l'école Henri Wallon, « C'est pas notre genre » sur le collège Aimé Césaire, ou « Apprendre à gérer ses émotions » sur le collège Pierre Valdo) ;
- 11 projets des accueils péri et extrascolaires (dont par exemple « Nature en Ville » du périscolaire Anne Franck, « Grow up ! les explorateurs » du périscolaire Grandclément, ou « Les générations liées » de l'accueil de loisirs des 5 continents).

A noter, des actions structurantes ont été portées par des associations en lien avec le service Jeunesse et l'Éducation nationale, notamment autour de l'accompagnement à l'orientation (dont JobIRL), l'accompagnement individuel (dont le Lieu Écoute), portée à la santé mentale des jeunes (dont le Lieu Écoute).

Pistes d'amélioration

Le bilan partagé entre la Ville, l'Etat et l'Éducation Nationale, ainsi que l'évaluation menée par Trajectoire Reflex font ressortir des pistes d'amélioration :

Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école

- une intégration des lycées et établissements du supérieur à améliorer ;
- un travail sur la lisibilité du fonctionnement de la Cité Éducative à destination des différents acteurs de l'Éducation Nationale.

Objectif National 2 : Promouvoir la continuité éducative

- un manque de disponibilité de la Cité sur les trois premières années pour accompagner les nombreux acteurs du territoire dans la démarche et un changement de philosophie du faire ensemble encore difficile à ancrer auprès de certains partenaires ;
- des difficultés pour impulser des actions auprès d'un public hors Éducation Nationale : petite enfance (0-2 ans) et jeunes adultes (18-25 ans).

Objectif National 3 : Ouvrir le champ des possibles

- volonté d'associer les jeunes à leur devenir et aux politiques publiques qui les concernent ;
- un besoin identifié pour renforcer de l'offre artistique et culturelle sur le territoire ;
- une stratégie qui se cherche pour soutenir et accompagner l'engagement des jeunes dans les études supérieures.

De manière transversale, il est également nécessaire de poursuivre et développer :

- le soutien à la parentalité, dont la démarche, portée par la Ville depuis plusieurs années, est saluée à l'échelle nationale ;
- l'animation de formations croisées, interprofessionnelles et interactives.

Bilan financier

Sur les quatre années de déploiement de la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin, celle-ci a bénéficié de 1 740 000 € de dotation de la Politique de la Ville (soit 435 000€ par an), à laquelle s'ajoute une participation de la Ville de 498 000 € (soit 124 500€ par an), pour un total de

2 238 000 € (soit 559 500€ par an).

Renouvellement du label « Cité Éducative » (2024/2026)

La convention cadre de labellisation de la Cité Éducative, puis l'avenant prolongeant la convention, engagent la Municipalité jusqu'en juin 2024. Pour poursuivre cet engagement, il est proposé aux 80 premières cités éducatives labellisées en 2020, ainsi qu'aux 46 suivantes labellisées en 2021, de renouveler leur label Cité éducative.

Suite au dépôt d'un dossier de demande de renouvellement en décembre 2023 (établi par la Ville, le Rectorat et la Préfecture), et après instruction par la coordination nationale des Cités Éducatives, l'État a émis un avis favorable au renouvellement du label Cité Éducative de la Ville de Vaulx-en-Velin pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre

2026.

L'État a par ailleurs confirmé l'extension officielle du label Cité prioritaires de la politique de la Ville « Sud » et « Terrailon Chenier ».

Objectifs et orientations du label 2024-2026

La Cité éducative étant maintenant repérée et intégrée à la politique éducative du territoire, le maintien de ce dispositif est nécessaire pour pérenniser les collaborations, continuer à déployer la philosophie de la Cité éducative et renforcer le plan d'actions.

La structuration de cette alliance éducative de territoire passe par l'intensification de la démarche partenariale amorcée ces dernières années. Il est en effet nécessaire de poursuivre l'effort de mise en relation des acteurs de territoire pour entériner les nouveaux réflexes de coopération, et confirmer leur structuration au-delà des seules actions portées dans le cadre de la Cité Éducative. Ce nouveau label permettra en outre de renforcer ce partenariat auprès des acteurs éducatifs plus éloignés de la « démarche Cité », ou dont la mobilisation reste fragile. L'appel à projet sera relancé dans les mêmes termes que pour la première labellisation.

L'apparition de nouveaux dispositifs ou contrats sur le territoire (tels que quartier 2030, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale et du Projet Éducatif De Territoire ou encore le label 100% EAC) donne également de nouvelles perspectives de partenariat à la Cité Éducative au service de la mise en cohérence du parcours de l'enfant ou du jeune. Cette structuration partenariale passe également par la montée en intensité du travail de culture commune :

- animation de formation croisée des différents acteurs éducatifs de territoire ;
- construction de projets mettant en liaison les différents temps de l'enfant (temps familiaux, scolaires, périscolaires, vacances scolaires, etc.) ;
- développement d'un Conseil des Enfants et des Jeunes soutenu par la Cité Éducative ;
- amélioration de la couverture des publics petite enfance et jeunesse

Pour ce faire, le Comité de Pilotage du 26 janvier 2024 a validé cinq axes de travail pour appuyer le déploiement de son programme d'actions :

- réussite scolaire, épanouissement personnel et construction des talents ;
- accompagnement renforcé à l'orientation aux différentes étapes de la vie ;
- des enfants et des jeunes citoyens acteurs de leur Cité ;
- accompagnement des enfants et des jeunes vulnérables ;
- enrichissement personnel et émancipation par les Arts, la culture, le sport sur tous les temps.

Auxquels s'ajoutent deux axes transversaux : la parentalité et la formation croisée.

Modalités d'exécution financière

Conformément à la note d'exécution financière 2024 communiquée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et aux échanges menés avec la Préfecture du Rhône, la gestion des crédits dédiés par l'ANCT sera assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de Vaulx-en-Velin. Pour ce faire, le CCAS va créer un budget annexe dédié lors du Conseil d'Administration du 12 juillet 2024.

Une enveloppe est allouée par l'État à la Cité Éducative d'un montant de 1 650 000 € pour trois ans, soit 550 000 € par an, au titre des exercices 2024, 2025, 2026. Ainsi, sur cette enveloppe de 550 000 €, 15 000 € seront versés directement au collège Aimé Césaire, au titre des fonds du collège chef de file 2024, et 535 000 € au CCAS de Vaulx-en-Velin.

Par ailleurs, un cofinancement à hauteur de 30% de l'enveloppe attendue de la part de la Ville pour assurer l'équilibre de la dynamique



Une convention quadripartite signée par la Préfecture, le Rectorat, la Ville et le CCAS fixera les orientations stratégiques et modalités de gouvernance et de financement du nouveau label et précisera les modalités d'évaluation et le plan d'actions prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du bilan de la première labellisation Cité Éducative 2020/2024 ;
- approuver le renouvellement du label Cité Éducative de la Ville de Vaulx-en-Velin pour une durée de trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_18-DE



Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte du bilan de la première labellisation Cité Éducative 2020/2024 ;
- d'approuver le renouvellement du label Cité Éducative de la Ville de Vaulx-en-Velin pour une durée de trois ans.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB